

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Commissariat général au développement durable

Décision n° 2010-MF-DRH du 12 janvier 2010 fixant les taux de promotion dans les corps de Météo-France (ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat) pour les années 2009, 2010 et 2011

NOR : DEVK1002074S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie ;
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;
Vu le décret n° 95-118 du 2 février 1995 modifié portant statut des techniciens supérieurs de la météorologie ;
Vu le décret n° 97-837 du 5 septembre 1997 modifié portant création du corps des techniciens de la météorologie et fixant les conditions d'intégration dans ce corps des agents non titulaires de Météo-France ;
Vu l'avis du comité technique paritaire central de Météo-France dans sa séance du 23 juin 2009,

Décide :

Article 1^{er}

Les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre des années 2009, 2010 et 2011 dans le corps d'ingénieurs des travaux de la météorologie et au titre des années 2009 et 2010 dans les corps de techniciens supérieurs de la météorologie et de techniciens de la météorologie, en application des décrets statutaires susvisés, figurent en annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 12 janvier 2010.

*Le président-directeur général
de Météo-France,*
F. JACO

ANNEXE

(En pourcentage)

CORPS ET GRADES	2009	2010	2011
Corps des ingénieurs des travaux de la météorologie			
Ingénieur divisionnaire des travaux	14	12	12
Corps des techniciens supérieurs de la météorologie			
Chef technicien	18	15	15
Technicien supérieur de 1 ^{re} classe	15	15	15
Corps des techniciens de la météorologie			
Technicien de la météorologie de classe exceptionnelle	33	33	33
Technicien de la météorologie de classe supérieure	25	25	25